

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 05/03/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 8 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	---	--------------------------------	-------------

Le 12/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Marie-José BRUSSET, Franck PEUVRIER,

Etaient excusés : Dorian DUBOUCHET donne pouvoir à Thierry BRUSSET

Etaient absents Driss EL JABBAHI, , Monique ZIMMERMANN

Secrétaire de séance : Marie-José BRUSSET

Délibération n°2024-10 du 12 mars 2024
VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-14 du 26 septembre 2023 relative à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter des impositions de 2024 au taux de 5%.

Monsieur le Maire présente le nouvel état 1259 relatif aux taux FDL 2024.

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales **pour 2024** (État n° 1259)

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 :

Le Maire présente aux conseillers les nouvelles bases prévisionnelles d'imposition pour 2024, avec la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 5%

Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe foncière bâti (TFB)	207 500 €	26.79	55 589 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	6 500 €	52.08	3 385 €
Taxe d'habitation (TH)	125 600 €	13.86	17 408 €
CFE	13 700 €	19.20	2 630 €
Total du produit			79 012 €
Majoration taxe habitation	17 408	5	870 €

Extrait certifié conforme,

Fait à PROPIAC, le 12 mars 2024

Le Maire, Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 026-212602569-20240312-DELIB202410-DE